Remettre le Coran à l'endroit

Par Nour-Eddine Boukrouh
noureddineboukrouh@yahoo.fr

«Nous avons fait descendre vers toi un Livre béni afin qu'ils méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence réfléchissent» (Coran, «Sâd», v. 28) ; «Ne méditent-ils pas sur le Coran ?» («Mohammed», v. 24) ; «A Nous ensuite incombera son explication» («al-Qiyama», v.19).

Supposons un livre composé d'un certain nombre de chapitres d'inégale longueur que son auteur confie à un éditeur. Celui-ci le publie après avoir unilatéralement pris l'initiative de changer l'ordre des chapitres, mettant les plus longs en premier. Qu'adviendra-t-il du livre ? C'est le même titre, le même nombre de chapitres, de pages, de paragraphes, de lignes et de mots mais peut-on affirmer qu'il s'agit du même, au plan du sens, et qu'il aura les mêmes effets sur le lectorat que s'il était resté dans l'ordre où il a été conçu ? C'est ce qui est arrivé avec le Coran, et c'est la problématique que nous soulevons ici.

Le Coran que nous avons entre les mains n'est pas le Coran tel que l'a reçu le Prophète (QSSSL) tout au long de la Révélation. C'est la même matière, le même nombre de versets et de sourates, mais l'ordre dans lequel il est «descendu» a été changé par les hommes une quinzaine d'années après sa mort. En révélant le Coran au Prophète, Dieu ne lui a pas demandé d'en réunir les versets et les sourates sous forme de Livre, sinon on aurait trouvé trace de cette injonction dans le Coran. Et lui n'a pas recommandé à ses compagnons d'en faire un corpus, sinon on en aurait trouvé mention dans les hadiths. Par contre, on sait qu'il a expressément ordonné que ses paroles, les hadiths, ne soient pas écrites pour ne pas être confondues avec les versets du Coran.

L'ordre dans lequel ont été révélés les versets groupés en sourates est celui d'une série numérique allant de 1 à 114 sourates, alors que l'ordre dans lequel il est imprimé, édité et lu depuis quatorze siècles est le suivant : 96, 68, 73, 74, 1, 111, 81, 87, 92, 89, 93, 94, 103, 100, 108, 102, 107, 109, 105, 113, 114, 112, 53, 80, 97, 91, 85, 95, 106, 101, 75, 104, 77, 50, 90, 86, 54, 38, 7, 72, 36, 25, 35, 19, 20, 56, 26, 27, 28, 17, 67, 11, 12, 15, 6, 37, 31, 34, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 51, 88, 18, 16, 71, 14, 21, 23, 32, 52, 67, 69, 70, 78, 79, 82, 84, 30, 29, 83, 2, 8, 3,33, 60, 4, 99, 57, 47, 13, 55, 76, 65, 98, 59, 24, 22, 63, 58, 49, 66, 64, 61, 62, 48, 5, 9, 110. Seules trois sourates ont conservé leur position dans l'ordre initial et actuel : «Sâd» (38), «Nûh» (71) et «al-Infitar» (82).

Le Coran n'a pas été révélé en bloc, en une seule fois. Dans sourate «al-Qadr» (25e dans l'ordre chronologique - 97e dans l'ordre actuel, verset 1) on lit : «Nous l'avons fait descendre pendant la nuit d'al-Qadr.» Il faut comprendre par là que le Coran est «descendu» du lieu où se trouve son prototype (au «septième ciel» selon le Coran) vers la région de l'univers («premier ciel») où se trouve la Terre. De là, il a été délivré par l'Ange Jibril (Gabriel) au Prophète par morceaux (versets) sur une période de plus de vingt ans pendant lesquels ces fragments étaient notés au fur et à mesure par des «secrétaires de la Révélation» sur des parchemins, des peaux et des omoplates de chameaux. Les sourates mecquoises ont été révélées entre 610 et 622, et les sourates médinoises entre 622 et 632.

Ceci est confirmé par les versets «Nous avons fait descendre un Coran que Nous avons fragmenté pour que tu le lises lentement aux gens. Et Nous l'avons fait descendre graduellement» («al-Îsra», 50e-17e, v. 106) et «En vérité c'est Nous qui avons fait descendre sur toi le Coran graduellement» («al-Insân», 98e-76e, v. 23). Les plus connus parmi les copistes qui ont transcrit les versets coraniques sont Ali ibn Abi Talib, Abdallah ibn Abbas, Ubayy ibn Kâab et surtout Zayd ibn Thâbit dont le nom est attaché à la recension du texte sacré pour la part qu'il y a prise sous les califes Abou Bakr puis Uthman. Les musulmans contemporains du Prophète ont donc vécu pendant une quinzaine d'années au moins sans disposer du Coran tel que nous le connaissons. Selon le célèbre traditionniste Anas ibn Malik, quatre compagnons du Prophète seulement ont mémorisé intégralement le Coran de son vivant : Ubay ibn Kâb, Muaz ibn Djabal, Zayd ibn Thâbit etAbu Zayd. Selon une autre source, ils seraient neuf.

Ce qui renseigne sur le très petit nombre de personnes qui connaissaient le Coran par cœur dans sa totalité et justifie les craintes de Omar qui, le premier, eut l'idée de réunir en un «mashaf» les supports sur lesquels étaient consignés les versets avant que leurs détenteurs et les «huffadhs» (ceux qui l'avaient appris par cœur en partie ou totalement) ne disparaissent. Il la proposa à Abou Bakr, qui refusa de faire une chose que le Prophète n'avait pas faite, mais Omar eut raison de sa résistance en lui répliquant: «Quel mal y a-t-il à le faire ?» Les musulmans commenceront à sortir de leur impasse le jour où la réplique d'Omar deviendra un réflexe chez eux.

Abou Bakr chargea le plus qualifié des scribes, Zayd ibn Thâbit, de procéder au recensement des supports disparates. Zayd, dit la tradition, était au courant des changements intervenus après la dernière révision du Coran faite par le Prophète dans la dernière année de sa vie avec l'Ange Jibril sous le nom de «al-ârdha al-akhira » (la dernière révision). Le travail fut fait, tous les versets furent copiés sur des feuilles et l'ensemble donna ce qu'on a appelé «mashaf Hafsa». Mais ni le calife Abu Bakr ni Omar n'ont voulu l'imposer à la communauté comme référent unique car d'autres versions circulaient en toute liberté comme celles établies par Ali et Ibn Mas'ûd.

A la mort d'Abou Bakr, Omar lui succéda et ne s'inquiéta pas, pendant son califat qui dura dix ans, du sort du travail de Zayd et de ses collègues. Il était dans le même état d'esprit qu'avant sur le sujet, à savoir n'imposer aucune vulgate. Il faudra attendre l'avènement de Uthman pour que soit prise la résolution de doter la communauté d'un Coran unifié et consensuel.

Il demanda à Hafsa, la fille de Omar, l'exemplaire en sa possession et le confia à un groupe composé de Zayd, Abdallah ibn Zubayr, Sa'ad ibn al-As et Abderrahman ibn al-Harith. Zayd dira plus tard : «Si on m'avait chargé de déplacer une montagne, cela m'aurait paru moins pénible que de compiler le saint Coran.»

La recension du Coran n'a donc pas été le fait de Dieu, du Prophète ou des deux premiers califes mais d'une commission composée de quatre compagnons auxquels n'était reconnue aucune qualité d'infaillibilité. Ils avaient pourtant tout pouvoir d'accepter ou de récuser les versets qui leur parvenaient, le critère étant qu'il y ait au moins deux personnes pour corroborer la formulation d'un verset. Quelques-uns, proposés par des personnalités aussi éminentes que Ali et Omar, auraient été rejetés lors de la première recension.

Il y a dans le Coran des versets où il est question de la «réunion» du Coran par Dieu : «Ne remue pas ta langue pour hâter sa récitation ; c'est à Nous qu'incombent sa réunion (djam'âhou) et sa diction. Quand donc Nous le récitons, suis sa récitation. A Nous ensuite de l'exposer clairement» («al-Quiyama» v. 16 à 20). D'abord, ces versets font partie d'une sourate révélée en 31e position (75e dans l'ordre actuel), donc au début de la Révélation, alors que le Coran est encore en cours d'«exposition», et non à sa fin, à l'heure de son «rassemblement». Ensuite on peut «réunir» des matériaux dans un ordre ou un autre. Or, c'est le problème que nous soulevons ici : le Coran qui a été réuni à la fin de la Révélation et fait l'objet de plusieurs révisions entre le Prophète et l'Ange Jibril est celui-là dont l'ordre a été modifié indépendamment des motivations et explications qui viendront le justifier.

Les traditionnistes affirment aussi que le Coran a été partiellement classé par ordre de longueur décroissant des sourates par le Prophète avec l'accord de l'Ange Jibril, tout comme il aurait ordonné le transfert de certains versets d'une sourate à une autre. Mais on observe que même ce critère n'est pas respecté. En prenant le nombre de versets comme critère de classement des dix premières sourates, hors «al-Fatiha», (de 2 à 11), on n'obtient pas un résultat décroissant mais en dents de scie, en courbe sinusoïdale : 286, 200, 176, 120, 165, 206, 75, 129, 109 et 123. En prenant la deuxième dizaine (de 12 à 21) on a le même résultat : 111, 43, 52, 99, 128, 111, 110, 98, 135 et 112. Il en va de même pour la troisième : 78, 118, 64, 77, 226, 93, 88, 69, 60 et 34. Et ainsi de suite, jusqu'à la dernière sourate.

Le classement des sourates dans un ordre autre que celui de leur révélation ne pouvait pas s'effectuer sans affecter, à terme, la perspective globale et l'économie du Coran. La règle des trois unités (unité de temps, de lieu et d'action) qui vaut pour tout ouvrage, divin ou humain, a été rompue, obligeant à un détour par les «sciences religieuses» pour comprendre le sens d'un verset ou saisir les raisons d'une disposition juridique. Il ne renseigne plus sur la succession des évènements, quel fait est survenu avant l'autre et dans quelle succession sont venues les obligations et les interdictions. Alors que si l'ordre chronologique avait été gardé, n'importe qui, même le non-musulman, aurait pu accéder avec plus de facilité au sens propre et figuré des versets du Coran et connaître les circonstances dans lesquelles un verset est venu. Les opinions divergent entre les traditionnistes sur le nom des sourates dont certaines en possèdent plusieurs (cas de «al-Fatiha », de «Fatir», d'«al-Moutaffifin» et d'«at-Tawba»), sur la date et le lieu de révélation d'autres sourates («ar-Râad», «al-Insân», «al-Bayyina», etc), ainsi que sur le nombre de versets de quelques-unes d'entre elles. Des sourates mecquoises hébergent des versets médinois et, dans une proportion moindre, des sourates médinoises abritent des versets mecquois ou révélés entre les deux villes ou ailleurs. Le titrage des sourates n'est pas non plus le fait de la Révélation mais des hommes, tandis que certaines portent des titres qui les couvrent peu, comme «n-Nahl» (2 versets sur 128), ou pas du tout comme «ach-Chûra» où il n'est pas question de cette notion à l'intérieur de la sourate mais dans une autre, «al-Imrân», au verset 159.

Ce faisant, ce qui était à la fin de la Révélation a pu se retrouver à son début, ce qui visait une circonstance particulière pouvait devenir une règle générale, et ce qui s'adressait à une communauté passait pour être destiné à toutes. Quelques exemples : on rencontre dès la 2e sourate de l'ordre actuel les versets relatifs aux obligations (djihad, pèlerinage, jeûne…) et aux interdictions (vin, jeux de hasard, usure…), alors qu'ils ont été révélés en 87e position, dans la treizième année de la prédication et au-delà ; on trouve la codification des ablutions (wûdhû') et l'amputation de la main en cas de vol dans la 5e sourate de l'ordre actuel, alors qu'elles ont été prescrites dans la 112e ; un verset est très aimé des musulmans mais ils évitent de le citer intégralement, préférant le faire débuter à partir de «Quiconque» : «C'est pourquoi Nous avons prescrit pour les enfants d'Israël que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes» («al-Ma'ida», v. 32).

Qu'en est-il du Coran tel qu'il est actuellement par rapport au modèle «conservé auprès de Dieu» ? L'Archétype qui se trouve en quelque lieu de l'univers ou même en-dehors (théorie des multivers) est-il le même que celui que nous avons entre les mains ? Logiquement non, puisque celui qui était appris par cœur et psalmodié par les musulmans au temps du Prophète (celui «réuni» par Dieu) n'était plus, quinze ans après, le même.

Dieu décrit en ces termes ce prototype : «C'est un Coran glorifié, préservé sur une Tablette auprès d'Allah» («al-Burûj», 27e-85e, v.21,22) ; «Et c'est certainement un Coran noble, dans un Livre bien gardé» («al-Wâqi'â», 46e-56e, v. 77 à 80) ; «C'est Nous qui avons fait descendre le Coran et c'est Nous qui en sommes les gardiens» («al-Hijr», 54e-15e, v.9) ; «Nous en avons fait un Coran arabe afin que vous raisonniez. Il est auprès de nous, dans l'Ecriture-Mère (le prototype), sublime et rempli de sagesse» («az-Zûkhrûf », 63e-43e, v. 2 à 8) ; « Il est consigné dans les feuilles honorées, élevées, purifiées, entre les mains d'ambassadeurs nobles, obéissants» («Abassa», 24e-80e, v. 13 à 16). De même qu'il se trouve sur terre, dans l'histoire humaine, «dans les Feuilles anciennes, les Feuilles d'Ibrahim et de Mûsa» («al-Â'la», 8e-87e, v. 18 et 19). Une question : on sait que Mûsa (Moïse) a reçu les «Tables», la «Thora», mais quelles «Feuilles» a reçu Ibrahim ?

Le Coran n'est presque jamais évoqué nommément ou par sous-entendu sans être suivi de la mention qu'il est un «Rappel», donc une version de la Révélation primordiale faite périodiquement aux hommes depuis Adam. Il est d'ailleurs plus souvent désigné par «Rappel» que par son nom ; il n'est pas adressé aux seuls Arabes mais «aux humains» («Ce n'est qu'un Rappel pour les humains» («al-Moudathar», 4e-74e, v 31) ; il ne s'adresse pas à la terre seulement mais à l'univers («Ceci n'est qu'un Rappel pour les mondes» («at-Takwir» (7e-81e, v. 27 et 28).

Mais s'il n'est qu'un «Rappel» en langue arabe adressé à une communauté qui n'avait rien reçu jusque-là («C'est une révélation de la part du Tout-Puissant, du très Miséricordieux, pour que tu avertisses un peuple dont les ancêtres n'ont pas été avertis» («Yâ, Sîn», 41e-36e, v. 5, 6) ; «Voici un livre béni que nous

Le classement des sourates dans un ordre autre que celui de leur révélation ne pouvait pas s'effectuer sans affecter, à terme, la perspective globale et l'économie du Coran. La règle des trois unités (unité de temps, de lieu et d'action) qui vaut pour tout ouvrage, divin ou humain, a été rompue, obligeant à un détour par les «sciences religieuses» pour comprendre le sens d'un verset ou saisir les raisons d'une disposition juridique.

Dieu ne demande pas aux hommes d'adorer le Coran, de rester pétrifiés devant sa splendeur mais de l'étudier, le méditer, chercher à travers ses descriptions, ses allusions, ses paraboles, ses métaphores et ses allégories les clés des mystères de la création, de l'univers et de Dieu lui-même.